



SAINT ROMAIN

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

De la séance Ordinaire du Conseil Municipal

Du 23 juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt-trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Serge GRAPPIN, le Maire.

Date de la convocation : 16/06/2016

**Membres présents** : Mrs Serge GRAPPIN, David BISE, Gilles BUISSON, Patrick GERMAIN, Jacques CHEVALIER, Bernard MARTENOT, Mmes Myriam MULLER, Sandra POULET.

**Membres excusés ayant donné procuration** : Mr Mathieu THIBERT à Sandra POULET

**Membres excusés** : Mme Carole CHABOCHE

Le quorum étant atteint, Monsieur Serge GRAPPIN, Maire, déclare ouverte la séance publique du Conseil Municipal.

**Nomination d'un secrétaire de séance** : En application des dispositions de l'article L 2121-15, le conseil municipal nomme David BISE aux fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2016**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25/05/2016, ne soulève aucune observation. Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

**2- Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 juin 2016**

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal du 10/06/2016, ne soulève aucune observation. Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

**3- Délibérations n°2016-06-039 : accord de commencement des travaux avant signature de l'acte authentique**

Suite à la demande du Syndicat d'Aire de Lavage Meloisey-Saint Romain, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le preneur à entreprendre les travaux en Pichotot pour le projet d'aire de lavage avant la signature de l'acte de vente authentique, sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme.

*Vote : à l'unanimité*

**4- Délibération n°2016-06-040 : choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2016**

Suite aux différents devis reçus et à l'accord d'aide financière obtenu au titre du Programme de Soutien de Voirie pour 2016 auprès du Conseil Départemental, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis de l'entreprise Eurovia pour un montant HT de 20 711.40€
- Autorise M. le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

*Vote : 8 pour ; 1 abstention*

**5- Délibération n°2016-06-041 : approbation de modification du périmètre du SICECO**

M. le Maire indique qu'en Côte-d'Or, pour l'électricité et depuis le 1er janvier 2016, il existe 3 autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) :

- Le SICECO regroupant 664 communes
- Le Syndicat d'Électrification et de Réseaux téléphoniques de Plombières les Dijon (SIERT) regroupant 37 communes

- Le Grand Dijon en direct pour 4 villes (Chenôve, Dijon, Longvic et Marsannay la Côte) et par l'intermédiaire du SICECO et du SIERT pour ses autres adhérents

Dans le cadre de la loi NOTRe, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, approuvé par arrêté préfectoral le 25 mars dernier, a convenu qu'il fallait intégrer les 24 communes du SIERT de Plombières les Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon dans le périmètre du SICECO et retirer du périmètre 7 communes qui seront directement gérées par le Grand Dijon. Le nouveau périmètre du SICECO compte 682 communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet d'extension du périmètre tel que défini dans l'arrêté préfectoral du 10 mai 2016.

*Vote : accord à l'unanimité*

#### **6- Délibération n°2016-06-041 : approbation du projet d'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud**

M. le Maire explique, que par arrêté inter-préfectoral des 12 et 19 mai 2016, les préfets de Saône et Loire et de Côte d'Or ont fixé après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) en date du 25 mars 2016, le contour du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) tel que prévu dans la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).

Il est proposé, pour le territoire de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, d'étendre son périmètre à la commune de Change, à compter du 1 janvier 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet d'extension du périmètre tel que défini dans l'arrêté inter-préfectoral des 12 et 19 mai 2016.

*Vote : accord à l'unanimité*

#### **7- Délibération n°2016-06-042 : fusion du syndicat de la Dheune et du syndicat des affluents rive gauche**

M. le Maire explique, que, par arrêté préfectoral du 25 mars 2016 et inter-préfectoral du 19 mai 2016, les préfets ont proposé de modifier le périmètre des syndicats mixtes susmentionnés tels que prévu par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).

Il est proposé, pour une partie du territoire de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud dont fait partie Saint Romain, de modifier le périmètre des syndicats, à compter du 1 janvier 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de fusion des syndicats et de modification du périmètre tel que défini dans l'arrêté inter-préfectoral 19 mai 2016.

*Vote : 8 pour ; 1 abstention*

#### **8- Délibération n°2016-06-043 : Vœu de soutien aux Hospices Civils de Beaune**

Dans le cadre de la modernisation du système de santé français du 26 janvier 2016 qui a institué les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche Comté prévoit de créer un GHT unique 21/52 autour du centre hospitalier de Dijon.

Tenant compte de la spécificité des Hospices Civils de Beaune, M. le Maire propose d'émettre un vœu de soutien aux Hospices qui sollicitent une dérogation visant à préserver l'autonomie de l'établissement prévue par les textes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, soutient les Hospices Civils de Beaune dans leur démarche.

*Vote : 7 pour ; 2 abstentions*

#### **Questions et informations diverses**

1/ Lecture des courriers :

- M. Vard sensibilise le conseil sur certains travaux d'élagage à prévoir sur les chemins communaux. La commission compétente va déterminer le volume des travaux à envisager.

2/ Travail des commissions :

- La commission Travaux se réunira pour établir un diagnostic des travaux à prévoir

- La commission sécurité se réunira pour remettre à jour le document DICRIM
- La commission Vie Locale gère l'organisation du 14 juillet qui sera sensiblement identique à l'an passé

3/ Divers :

- En accord avec les consorts Rieux, les frais de bornage seront partagés entre les deux parties et les frais d'acte seront à la charge de M. Rieux
- Point est fait sur le voyage en Allemagne
- Il est rappelé, qu'en l'absence de cantonnier, les habitants sont invités à nettoyer devant leur propriété

Réunion du prochain conseil municipal : le 28 juillet 2016 à 20h30

Fin de la séance : 23h00

Saint Romain, le 27 juin 2016

Le Maire  
Serge GRAPPIN